

2.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20221212-314288-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 19 décembre 2022

Affiché le 19 décembre 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 12 DÉCEMBRE 2022
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022**

Suite à la convocation en date du 28 novembre 2022

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Valérie LETARD donne pouvoir à Barbara COEVOET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Christine DECODTS, Isabelle FERNANDEZ.

Absent(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Soraya FAHEM, Sébastien LEPRETRE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Michel PLOUY, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Karima ZOUGGAGH.

OBJET : Demande de subvention globale Fonds Social Européen (FSE+) et Fonds de Transition Juste (FTJ) 2021-2027

Vu le rapport DFCG/2022/475

Vu l'avis en date du 5 décembre 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille,

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver le projet de demande de subvention globale Fonds Social Européen (FSE+) 2021-2027 et son plan de financement prévisionnel ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de subvention globale FSE+ ainsi que tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à lancer les appels à projets externes FSE+ afférents aux dispositifs mentionnés dans le projet de demande de subvention globale FSE+ 2021-2027 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à répondre aux appels à projets internes afférents aux dispositifs mentionnés dans le projet de demande de subvention globale FSE+ 2021-2027 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une délégation de gestion auprès de l'Etat au titre du Fonds de Transition Juste (FTJ) sur la période 2021-2027 et à déposer une demande de subvention globale dès la notification des crédits par l'Etat ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de subvention globale FTJ ainsi que tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à lancer les appels à projets externes FTJ et à répondre aux appels à projets internes FTJ.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 53.

58 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Madame VANPEENE (porteuse du pouvoir de Madame SANDRA), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote et avait donné pouvoir à Madame EVRARD.

Mesdames DEVOS et QUATREBOEUF, ainsi que Monsieur JAMELIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 16 h 53.

Au moment du vote, 54 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 10

Absents sans procuration : 18

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 64 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	64
Majorité des suffrages exprimés :	33
Pour :	64 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Madame BAILLEUL, non inscrite)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 12 décembre 2022

OBJET : Demande de subvention globale Fonds Social Européen (FSE+) et Fonds de Transition Juste (FTJ) 2021-2027

En raison de ses compétences en matière d'action sociale, le Département du Nord s'est engagé depuis plus de 30 ans dans la mobilisation du Fonds Social Européen. Son implication s'est accentuée sur la période 2014-2021 avec la gestion d'une subvention globale de 45 millions d'euros de FSE abondée par l'initiative REACT EU à hauteur de 9,4 millions d'euros sur la période 2022-2023. La subvention globale FSE a permis de financer 434 opérations qui ont touché plus de 45 000 participants majoritairement allocataires du RSA.

Les Départements sont reconnus comme étant chef de file du FSE+ inclusion. Ils doivent donc en organiser la gouvernance et se positionner en matière de pilotage, de gestion, d'animation et de communication.

Dans un contexte de crise économique et sociale, le FSE+ constitue un enjeu majeur pour le territoire. En effet, son action vise à corriger les déséquilibres du marché de l'emploi et à faire face aux déséquilibres engendrés par la crise. De plus, grâce aux cofinancements qu'il permet de mobiliser (jusqu'à 60% des dépenses totales d'un projet), le FSE+ est un levier essentiel pour développer et sécuriser des parcours de retour à l'emploi adaptés aux populations les plus exclues. 43 millions d'euros seront délégués au Département pour la période 2021-2027.

Enfin, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, l'Union Européenne a développé un nouvel outil, le Fonds de Transition Juste (FTJ) qui a pour objectif de faire face aux conséquences sociales, économiques et environnementales de la transition vers une économie neutre pour le climat. Le Département va bénéficier d'une délégation de crédits de 18 millions d'euros au titre du FTJ pour la période 2021-2027 qu'il devra mettre en œuvre exclusivement sur le périmètre du bassin minier.

Sur la programmation 2021-2027, le Département pourra donc compter sur une enveloppe forte de 61 millions d'euros de crédits européens afin de conforter sa stratégie de retour à l'emploi des allocataires du RSA et des jeunes les plus éloignés de l'emploi.

I – Le contexte de la programmation FSE+

La gestion du FSE+ est partagée entre deux autorités de gestion : l'Etat et la Région selon la clé de répartition suivante :

- 35% des crédits sont gérés par les Régions,
- 65% des crédits sont gérés par l'Etat.

L'enveloppe de l'Etat pour la région Hauts-de-France est de 285,5 millions d'euros de FSE+ dont 171,1 millions (60%) dédiés à la Priorité 1 du programme national relative à l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Cette priorité est entièrement déléguée aux Départements et aux Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) regroupés en organismes intermédiaires (OI). La deuxième priorité centrale du programme national est dédiée à l'insertion des jeunes avec 70,1 millions d'euros d'enveloppe. Ces deux priorités représentent à elles seules plus de 80% de la dotation régionale.

Lors de la réunion du Conseil départemental du 21 mars 2022, le Département s'est positionné en tant que gestionnaire d'une subvention globale et a sollicité une subvention globale FSE+ pour la programmation 2021-2027.

L'enveloppe régionale a été répartie par l'Etat entre les territoires départementaux en fonction du poids historique de ces territoires pondérés par l'évolution des indicateurs sociaux :

- 84,9 millions d'euros pour le Nord,
- 49,1 millions d'euros pour le Pas-de-Calais,
- 12,7 millions d'euros pour l'Oise,
- 12,4 millions d'euros pour l'Aisne,
- 12 millions d'euros pour la Somme.

Par courrier du 9 août 2022, le préfet de région a notifié au Département une dotation de 43 322 869 € sur la priorité 1 (soit 51% de l'enveloppe départementale) à laquelle s'ajoute des crédits d'assistance technique pour la mise en œuvre du FSE+ à hauteur de 2,96% des actions réalisées, soit un montant maximum de 1 288 357€.

Cette dotation fera l'objet d'un conventionnement avec l'Etat en deux temps :

- Une première convention de subvention globale sur 2022-2025 à hauteur de 70% de l'enveloppe,
- Un avenant de prolongation jusqu'à 2027 pour les 30% restants.

Ainsi pour la période 2022-2025, le Département a présenté aux services de l'Etat la première tranche de sa demande de subvention globale d'un montant de 30,3 millions d'euros de FSE+ sur la base d'un montant prévisionnel de dépenses éligibles de 50,5 millions d'euros.

II- Les dispositifs départementaux cofinancés par le FSE+

Les opérations cofinancées par le FSE+ s'inscrivent dans une perspective générale de retour à l'emploi, afin de contribuer à l'instauration d'un véritable « droit au parcours », visant à garantir l'enchaînement des actes nécessaires à l'insertion socioprofessionnelle des personnes accompagnées. Elles portent ainsi sur la construction, la coordination et la mise en œuvre de tout ou partie des étapes d'un parcours intégré et individualisé d'accompagnement renforcé, ayant pour finalité de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi de la personne accompagnée.

La demande de subvention globale du Département du Nord concerne la prise en charge de six dispositifs en lien avec la stratégie départementale d'insertion professionnelle des allocataires du RSA et des jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Sur certains de ces dispositifs, le Département joue le rôle d'organisme redistributeur du FSE :

- Les parcours en lien avec l'appel à projets « Insertion et Emploi » du Département : le parcours Insertion par l'Activité Economique (IAE), le parcours Intervention sur l'Offre et la Demande (IOD) et le parcours intégré (INT).

Sur les autres dispositifs, le Département se positionne en tant que maître d'ouvrage :

- Au sein des maisons Nord Emploi (ex Maisons Départementales de l'Insertion et de l'Emploi - MDIE) avec : le coaching vers l'emploi, l'offre de services aux entreprises et la coordination des parcours RSA ;
- Le renforcement des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Enfin, l'accompagnement global avec Pôle Emploi sera porté à la fois à l'interne et en redistribution afin de mettre en place les 83 binômes conseiller Pôle Emploi – travailleur social accompagnement global sur l'ensemble du territoire départemental.

La demande de subvention globale du Département fait actuellement l'objet d'une instruction par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Elle fera ensuite l'objet d'une validation lors d'un prochain Comité de programmation FEDER/FSE+. Dès lors le Département pourra lancer les appels à projets et programmer les opérations bénéficiant de cofinancement FSE+.

III – La délégation de crédits supplémentaires au titre du Fonds de Transition Juste (FTJ)

L'Etat a entendu la demande des Départements dont les territoires sont éligibles au FTJ (le Nord et le Pas-de-Calais pour notre région) et a plaidé au niveau de la Commission Européenne (CE) afin d'élargir le public éligible aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le plan territorial de transition juste des Hauts-de-France, adopté par la CE, permet une intervention du FTJ en faveur des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires du RSA exclusivement sur le territoire interdépartemental du bassin minier. Sur ce territoire, le FTJ se substituera au FSE+ et pourra donc cofinancer (jusqu'à 70% des dépenses totales d'un projet) les mêmes types d'actions.

Le Département du Nord doit donc maintenant, tout comme il l'a fait pour le FSE+, se positionner en tant que gestionnaire d'une subvention globale et solliciter une subvention globale FTJ pour la programmation 2021-2027.

Dès la notification des crédits par l'Etat pour une enveloppe à hauteur de 18 millions d'euros environ, le Département pourra déposer sa demande de subvention globale FTJ.

Afin de ne pas entraîner de décalage dans la mise en œuvre des opérations sur le bassin minier, l'Etat nous permet de publier les appels à projets FTJ dès le dépôt de la demande de subvention globale.

Il est proposé au Conseil départemental :

- d'approuver le projet de demande de subvention globale FSE+ 2021-2027 et son plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de subvention globale FSE+ ainsi que tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à lancer les appels à projets externes FSE+ afférents aux dispositifs mentionnés dans le projet de demande de subvention globale FSE+ 2021-2027 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à répondre aux appels à projets internes afférents aux dispositifs mentionnés dans le projet de demande de subvention globale FSE+ 2021-2027 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une délégation de gestion auprès de l'Etat au titre du FTJ sur la période 2021-2027 et à déposer une demande de subvention globale dès la notification des crédits par l'Etat ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de subvention globale FTJ ainsi que tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à lancer les appels à projets externes FTJ et à répondre aux appels à projets internes FTJ.

Sylvie LABADENS
Conseillère Départementale déléguée aux
Relations Internationales

Doriane BECUE
Première Vice-Présidente